

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD  
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH  
Célien PARISI, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Yannick BOVICS, Adel BEN MOHAMED, Valentin MAZET-ROUX, Béatrice BON

**DELIBERATION N° 75/2022 - MODIFICATION A APPORTER AU BAIL DU SNACK DE LA MIRANDE**

Madame Christelle MEGRET, Maire-Adjointe en charge du Développement économique, attractivité, relations extérieures, rappelle que par délibération N° 06/2022 en date du 07 mars 2022, le montant du loyer pour le snack de la Mirande avait été fixé à 3 600 euros pour la période de mars à novembre et de 60 euros par mois de décembre à février.

Il est apparu que cette location hivernale n'était pas justifiée les chalets et matériels appartenant au gérant, aussi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération N° 06/2022 et d'approuver la suppression du loyer hivernal fixé à 60 euros par mois pour la période de décembre à février dans le bail relatif au snack de la Mirande
- DECIDE de modifier en conséquence par avenant le bail du snack de la Mirande
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sidney REBBOAH

  
